

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2022-05-21x-00687 Référence de la demande : n°2022-00687-011-001

Dénomination du projet : PNR_Pinet Coignet_multi espèces

Lieu des opérations : -Département : Indre

Bénéficiaire : PNr Brenne

MOTIVATION ou CONDITIONS

Les demandes de dérogation au titre des espèces protégées sont formulées en faveur de François PINET et Aurore COIGNET du Parc Naturel Régional de la Brenne et portent sur des captures/relâchers d'espèces d'amphibiens et reptiles protégées (cf. liste CERFA).

Le CNPN est consulté pour avis dans la mesure où il y a une espèce de compétence nationale (*Bombina variegata*), conformément aux arrêtés du 6 janvier 2020.

Les captures-relâchers seront effectués dans le cadre des missions du parc, en particulier l'animation Natura 2000 (actualisation du DOCOB, réalisation de diagnostics MAEc et contrats) et la participation à l'inventaire des ZNIEFF en Brenne.

La qualification des demandeurs, les moyens utilisés et les objectifs scientifiques poursuivis sont en cohérence avec cette demande.

Les dérogations sollicitées ne sont pas de nature à nuire au maintien, dans un état de conservation favorable, aux populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle. L'ensemble des actions envisagées contribueront à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité locale régionale sur les amphibiens et les reptiles, ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions de conservation via Natura 2000.

Afin de limiter la dissémination de la Chytridiomycose et autres maladies lors des interventions en milieu aquatique le CNPN demande de bien respecter le protocole de désinfection du matériel entre les sites.

Une synthèse annuelle des captures devra être adressée à la DREAL.

Le CNPN donne un avis favorable à chacune de ces dérogations pour la période 2022 à 2024.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Nyls de PRACONTAL

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 29 juillet 2022

Signature :

